

**COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Sonia VALLET.

Présents : Sonia VALLET, Christine LUCIDARME, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Fabrice DERON, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, Claudette CAULIER, Christian POIRET, Florence THULLIER, Catherine MILCENT-VION, Xavier HALUT, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART

Excusés ayant donné pouvoir :

Fabien POIRET procuration à Christian POIRET
François BONTE procuration à Bernard BARELLE

Ordre du jour :

1. Budget primitif 2024,
2. Taux d'imposition pour 2024,
3. Subventions aux associations pour 2024,
4. Demande d'un Fonds de concours à Douaisis Agglo – « Aménagement venelle rue Vasco de Gama »,
5. Demande de subvention Région HDF – Dispositif de soutien aux communes pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants,
6. Demande de subvention Région HDF – « désamiantage, démolition de 26 garages et création d'aménagement paysager et de stationnement – rue Marie Curie »,
7. Demande de subvention Département du Nord - ADVB Energie – « remplacement de l'éclairage énergivore par des lanternes LED »,
8. Demande de subvention Département du Nord - ADVB – « désamiantage, démolition de 26 garages et création d'aménagement paysager et de stationnement – rue Marie Curie »,
9. Demande de subvention Département du Nord - AAT – « réfection de la borduration, des caniveaux et du trottoir rue Marie Curie »,
10. Demande de subvention Département du Nord - ADVB voirie communale – « rénovation de la rue Roger Salengro »,
11. Adhésion SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » - DECI – 2024,
12. Création de postes,
13. Heures supplémentaires du personnel communal,
14. Tarifs village en fête,
15. Accueils collectifs de mineurs – été 2024,
16. Décisions directes,
17. Questions diverses.

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Mme le MAIRE : Comme convenu, nous reprenons sur le budget primitif.

1 – Budget primitif 2024

M. MOHAMMED : Cette année nous sommes au référentiel M57, c'est la première année.

Page 2 du document annexe, vous avez le sommaire.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour un budget de 12 026 656,05 €.

Page 9, crédit d'investissement voté au titre du présent budget, y compris le compte 1068.

Pour les dépenses : 7 439 690,05 €.

Crédit de fonctionnement, voté au titre du présent budget, dépenses : 4 586 966 € pour un total du budget de 12 026 656,05 €.

La section de fonctionnement, équilibrée à 4 586 966 €.

Il est tenu compte, notamment pour le chapitre 011 (charges à caractère général) pour un montant de 1 341 400 €, étant donné la reprise de toutes les activités, sorties, village en fête, marché de Noël.

Un prélèvement au profit de la section d'investissement s'élève à 2 019 690,59 €.

Nous avons les détails en page 9.

Section d'investissement équilibrée à 7 439 690,05 €.

La section d'investissement bénéficie d'un report d'excédent de 2023 d'un montant de 1 571 318,47 €, auquel s'ajoute l'affectation du résultat de fonctionnement de 2023 de 2 231 778,30 €.

Vous avez le détail en page 6 du document annexe.

On retrouve ici pour l'investissement les 1 571 318,47 €.

Pour le fonctionnement : 2 231 778,30 €.

L'addition des deux : 3 803 096,77 €.

On a l'investissement en dépenses et recettes, pages 10 et 11 en annexes.

Immobilisations incorporelles, sauf le 204, y compris opérations pour 18 000 €.

Chapitre 21, immobilisations corporelles y compris opérations : 7 159 086,62 €.

Pour un total de dépenses d'équipement à 7 177 086,62 €.

Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées : 222 603,43 €.

Total des dépenses réelles d'investissement : 7 439 690,05 €.

Chapitre 40 : opérations ordre transfert entre section : 40 000 € pour un total de 7 439 690,05 €.

Page 11.

Recettes d'investissement, chapitre 13 subventions d'investissement reçues sauf le 138 : 1 231 033,39 €.

Chapitre 1068, excédents de fonctionnement capitalisés : 2 231 778,30 €.

Chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves sauf 1068 : 385 869,30 €.

Total des recettes financières : 2 617 647,60 €.

Total des recettes réelles d'investissement : 3 848 680,99 €.

Chapitre 21, virement de la section de fonctionnement : 2 019 690,59 €.

Solde d'exécution positif reporté à 1 571 318,47 €.

Pour un total de recettes d'investissement cumulées de 7 439 690,05 €.

Sur le fonctionnement, dépenses et recettes, page 13 et 14.

Chapitre 11, charges à caractère général : 1 341 400 €.

Charges de personnels et frais assimilés : 998 000 €.

Chapitre 65, autres charges de gestion courante sauf 6586 : 198 625 €.

Total de dépenses de gestion courante à 2 538 025 €.

Chapitre 66, charges financières, intérêts de la dette : 27 250,41 €.

Chapitre 67, charges spécifiques : 0.

Chapitre 68, dotations aux provisions : 2 000 €.

Total des dépenses réelles de fonctionnement à 2 567 275,41 €.

Chapitre 23, virement à la section d'investissement : 2 019 690,59 €.

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 2 019 690,59 €.

Pour un total des dépenses de fonctionnement cumulé à 4 586 966 €.

Sur les recettes de fonctionnement.

Chapitre 13, atténuation de charges : 15 000 €.

Chapitre 70, produits des, services, domaine, ventes diverses : 74 500 €.
Chapitre 73, impôts et taxes sauf le 731 : 1 524 466 €.
Chapitre 731, fiscalité locale : 1 336 500 €.
Chapitre 74, dotations et participations : 1 477 500 €.
Chapitre 75, autres produits de gestion courante : 119 000 €.
Total des recettes de gestion courante : 4 546 966 €.
Chapitre 42, opérations ordre transfert entre sections : 40 000 €.
Total des recettes réelles de fonctionnement : 4 586 966 €.
Page 17, les recettes d'investissement.
Chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves sauf 1068 : 385 869,30 €.
Chapitre 13, subventions d'investissement reçues : 1 231 033,39 €.
Chapitre 21, virement de la section de fonctionnement : 2 019 690,59 €.
Pour un total des recettes d'investissement de 3 636 593,28 €.
Total des recettes d'investissement cumulées : 7 439 690,05 €.
Recettes de fonctionnement.
Atténuations de charge : 15 000 €.
Chapitre 70, production, services, domaine, ventes diverses : 74 500 €.
Chapitre 72, production immobilisée : 40 000 €.
Chapitre 73, impôts et taxes sauf 731 : 1 524 466 €.
Chapitre 731, fiscalité locale : 1 336 500 €.
Chapitre 74 : dotations et participations : 1 477 500 €.
Recettes de fonctionnement au total : 4 586 966 €, pour un fonctionnement cumulé.
Principales opérations d'équipement programmées en 2024.
Construction d'une salle de sport et d'un restaurant scolaire, fin de l'opération : 95 000 €.
Domaine de Lauwin, en provision : 140 000 €.
Aménagement de la place de l'Europe, parvis de la mairie : 1 622 468,62 €.
Bois communal : 15 000 €.
Parc de la salle sport, réhabilitation espace J.J Rousseau : 120 000 €.
Eclairage public, passage aux LED : 120 000 €.
Vidéo-surveillance, en provision : 200 000 €.
Aménagement de la Résidence de la Fontaine Bleue : 2 800 000 €.
Route d'Esquerchin : 400 000 €.
Signalétique dans le village : 100 000 €.
Chaussées rues de la Paix et Vasco de Gama.
Panneaux voltaïques : 100 000 €.
Requalification de la rue Roger Salengro : 200 000 €.
Aménagement d'un parking paysager rue Marie Curie : 400 000 €.
Entrée charretières rue Christophe Colomb : 100 000 €.
Travaux école primaire : 100 000 €.
Bordures, reprise partielle trottoirs rue Curie : 100 000 €.
Je vous propose de délibérer.

Mme le Maire : Merci pour la présentation.

Avant de passer au vote, est-ce que vous avez des questions ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Deux abstentions

Qui est contre ? Cinq voix contre.

Le budget est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ

2. Taux d'imposition 2024 :

Mme le MAIRE : Je vous rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, aux communes.

En 2021 le taux départemental de TFPB, à savoir 19,29 %, s'est additionné au taux communal de 28,00 %, soit un taux de 47,29 %.

Je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024.

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,29 %	47,29 %	47,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	95,28 %	95,28 %	95,28 %

Je vous propose d'adopter les taux d'impositions 2024 ci-dessus.

Avez-vous des questions ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? Deux voix contre.

ADOPTE

3. Attribution de subventions 2024 :

Mme LUCIDARME : Je vous propose de voter les subventions suivantes :

	SUBVENTIONS 2023	EXCEPTIONNELLES	SUBVENTIONS 2024	EXCEPTIONNELLES
- Amicale du Personnel	6 000,00 €		6 000,00 €	
- Amicale du Personnel	1 200,00 €	EXCEPTIONNELLE		
- Atelier des Couleurs	600,00 €		600,00 €	
- Atelier des Couleurs	300,00 €	EXCEPTIONNELLE		
- Au Gré du Patch et du Boutis	400,00 €		400,00 €	
- Baskets Lauwinoises	700,00 €		900,00 €	
- Bonne Humeur et Détente			1 000,00 €	
- Cyclo-Club de Cuincy-Lauwin-Planque	1 000,00 €		1 000,00 €	
- Danse Lauwinoise	500,00 €		650,00 €	
- Danse Lauwinoise			850,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Gymnastique d'entretien	700,00 €		700,00 €	
- La Clef des Chants	1 000,00 €		1 200,00 €	
- La Clef des Chants	1 000,00 €	EXCEPTIONNELLE		
- Les Monstres Planqués	350,00 €		250,00 €	
- Les Petits Cartables	1 500,00 €		1 500,00 €	
- Les Petits Cartables			500,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Love Art Planque	350,00 €		350,00 €	
- Love Art Planque	200,00 €	EXCEPTIONNELLE		
- Pot 'Agés	600,00 €		600,00 €	
- Pot 'Agés			300,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Société de chasse	350,00 €		350,00 €	
- Swing	1 300,00 €		1 300,00 €	
- Swing	350,00 €	EXCEPTIONNELLE		
- Tous en scène			350,00 €	
- Un certain Richard BLOT	200,00 €		0	
- Un certain Richard BLOT	300,00 €	EXCEPTIONNELLE		

- Le Sourire d'Anaïs	350,00 €		350,00 €
- Wolfkenpo Karaté Académy			1 000,00 €
- La Prévention Routière	200,00 €		0
- Association des Paralysés de France	200,00 €		200,00 €
- L'ordre National du Mérite Douaisis	200,00 €		500,00 €
- DDEN	200,00 €		
- Restos du Cœur	200,00 €		
- Club Alpin	1 500,00 €		2 000 €
- Les Clowns de l'Espoir	200,00 €		
- Les Blouses Roses	200,00 €		200,00 €
- Coup de Pouce Vélo			2 000 €
- Coup de Pouce BAFA			6 000 €
- Coup de Pouce Permis			8 000 €
- Réserve disponible 2024 au compte 6574	4 050,00 €		4 950,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	28 000,00 €		28 000,00 €
- Ecole	125,00 €		125,00 €
- CCAS	40 000,00 €		50 000,00 €

Les crédits sont prévus au budget, aux comptes 657361 pour la caisse de l'école, 657363 pour le CCAS et 65748 pour les associations.

Mme le MAIRE : Vous aviez le détail avec ce qui a été donné en 2023.

M. BARELLE : Le karaté c'est quoi ?

Mme le MAIRE : Je vous en avais déjà parlé sur un précédent conseil, c'est une nouvelle association qui démarre sur avril avec des démonstrations pour les enfants.

M. BARELLE : Ils démarrent, on leur donne d'entrée 1 000 € ?

Mme le MAIRE : Ils démarrent en avril avec les enfants du centre aéré.

M. BARELLE : Dans le temps, c'était 250, c'est passé à 350 et maintenant, d'un seul coup ça passe à 1000 !

Mme le MAIRE : Oui.

M. BARELLE : Les trois dernières lignes, comment tu fais pour les payer ?

Mme le MAIRE : Les coups de pouce, c'est une réserve d'argent que nous avons mise par rapport aux dossiers d'inscription des jeunes qui se sont inscrits sur les différents coups de pouce.

M. BARELLE : Il faut le mettre dans la réserve et après le Conseil municipal fait la mutation. Ce sont des lignes qui ne servent à rien.

Mme le MAIRE : Je ne pense pas que ça ne sert à rien puisqu'on démarre déjà. C'est à payer dans ce compte-là.

M. BARELLE : Oui, mais à une association ou un organisme.

Mme le MAIRE : Ce sont des organismes, plusieurs organismes.

M. BARELLE : Justement, il faut faire des mutations après.

Mme le MAIRE : Les vélos, c'est particulier aussi effectivement.

M. BARELLE : Il faudra réunir le conseil municipal pour faire la mutation.

M. Christian POIRET : Qu'est-ce que souhaite le Trésorier là-dessus ? On ne les a pas mis là par hasard.

On a fait ce que le trésorier souhaite.

M. BARELLE : Le compte est bon, je ne dis pas le contraire, mais c'est la petite ligne qui n'est pas bonne.

Mme le MAIRE : Ce sont eux qui ont dit de le mettre là. On leur a demandé où il fallait le mettre... pas dans la réserve.

M. Christian POIRET : C'est simplement que ça permet de donner les limites dans les lignes budgétaires. Si nous les mettons dans les 28 000 €, ça ne veut pas dire qu'il y a une enveloppe.

Là, ça veut dire qu'il y a une enveloppe de 2 000 €, il y a une enveloppe de 6 000 €, il y a une enveloppe de 8 000 € et nous n'irons pas au-delà, ça permet de donner l'information à nos habitants du geste qui est fait par le Conseil municipal pour arriver dans ses politiques. C'est aussi un affichage politique.

M. BARELLE : C'était déjà prévu l'année passée ?

Mme le MAIRE : Oui, on en avait déjà parlé l'année dernière, c'était le coup de pouce vélo qui a été mis en route l'année dernière. Du coup, on le repasse là, on a déjà voté les coups de pouce. Virginie vous les a présentés en décembre.

Mme HENNING : En fait, il y a eu toute une démarche qui a été compliquée. Le but n'est pas de demander aux jeunes de payer leur permis et de leur rembourser. C'était à nous de le payer et de mettre en place, ce qui a nécessité beaucoup d'échanges, car au niveau du Trésorier, on ne peut pas sortir de n'importe quelle enveloppe. C'est ce qui a été un petit peu long à mettre en place.

Pour ce qui est coup de pouce permis et BAFA, c'est mis en route, mais effectivement, les vélos étaient déjà au budget l'année dernière. L'année dernière nous n'étions pas certains de la ligne, nous avons eu des précisions du trésorier pour que les jeunes n'avancent pas les frais. En mettant comme cela, nous avons permis de ne pas avancer les frais.

Mme le MAIRE : Ils ont bien été distingués, nous les avons mis à la fin, exprès pour bien distinguer les subventions de ces trois lignes-là, 28 000 et 16 000.

M. BARELLE : Pour les payer, il faudra bien réunir le Conseil.

Mme le MAIRE : Non, nous payons en allant, nous n'allons pas réunir le conseil à chaque fois que je valide un dossier. Il y a une délibération qui est faite, elle est passée, je n'ai pas à réunir le Conseil à chaque fois que je paye un dossier.

M. BARELLE : Avec le nom de l'association ou de la société qui...

Mme le MAIRE : On a fait la délibération avec le nom des trois sociétés pour le permis, pareil pour le BAFA. Ils apparaissent dans la délibération prise donc du coup, il n'y a pas lieu d'aller plus loin, tout est fait dans l'ordre.

M. BARELLE : Alors, pourquoi vous ne mettez pas le nom des sociétés, directement là ?

Mme le MAIRE : Parce que je ne vais pas le mettre dans le tableau, tu l'as déjà dans la délibération, je ne vois pas pourquoi le rajouter. Le jeune, quand il choisit pour son BAFA ou son permis, il a le

choix entre trois prestataires qui ont accepté de travailler avec la mairie. Après, ils font le choix par qui ils veulent passer, sur ces trois-là.

M. BENOIST : J'aurais un souhait par rapport au montant. On n'a pas trop discuté des montants, on n'a fait qu'avoir une lecture complète de la liste. Il y a des associations de loisirs qui ont été augmentées de manière significative et je trouve ça bien. Je souhaiterais aussi qu'on augmente les associations à caractère plus humanitaire et je propose 100 € de plus pour les Blouses Roses et également 100 € pour le sourire d'Anaïs.

Mme le MAIRE : Concernant les Blouses Roses, ils n'ont pas fait cette demande du tout.

Mme HENNING : Les associations ont un fonctionnement, elle demande une subvention. Je veux bien qu'on augmente toutes les subventions, mais à partir du moment où il n'y a pas de demande, c'est qu'ils n'ont pas forcément de besoin.

M. BENOIST : Compte tenu de l'activité, de ce qu'on peut voir, du travail important effectué dans les EHPAD, auprès des enfants, etc., je pense qu'on pourrait donner un coup là aussi.

Mme le MAIRE : S'ils viennent à nous solliciter, nous verrons à ce moment-là, mais pour l'instant, on ne bouge pas le tableau comme il est.

Mme MILCENT-VION : Deux questions. Est-ce que tu pourrais nous expliquer, ou Christine, à quoi correspondent les subventions exceptionnelles, pour quels projets et la deuxième question c'est comment on se repère dans la subvention qui est toujours versée suite à la participation des associations au village en fête. D'habitude il y a toujours une somme. Je sais que l'année 2023, on avait changé un peu le système, mais sinon, tous les ans il y avait une somme d'à peu près 150 €...

Mme le MAIRE : 125 €, puisqu'elle apparaît pour l'école, en bas.

Mme MILCENT-VION : Est-ce qu'elle est noyée dans la masse ? Comment ça se passe cette année ? Et après aussi par rapport au besoin des associations, parce que tu dis que les Blouses Roses n'ont pas évoqué de besoin, je pense qu'il y a des associations qui en ont évoqué. Est-ce qu'on est dans les plots par rapport à leurs demandes ou est-ce qu'on est en dessous, au-dessus, où on en est ? Comme on n'a pas d'éléments, c'est compliqué de juger.

M. BENOIST : Il est important de dire aussi qu'on a demandé, au préalable à cette réunion, le fait de pouvoir consulter le dossier des demandes de subventions. Je pense que ça fait partie des choses auxquelles nous pouvons être amenés aussi à réfléchir et ça nous a été refusé. Je pense que Monsieur Jakobowski pourra vous le confirmer.

Mme le MAIRE : Je peux le confirmer moi-même, je n'ai pas besoin de Vincent pour confirmer ça, effectivement. Il y a des données personnelles dans les dossiers de subvention, donc on ne les a pas transmis.

Pour répondre à la question sur les subventions exceptionnelles, on a bien dit que les exceptionnelles restaient des exceptionnelles donc oui, il y a eu plusieurs sollicitations sur des exceptionnelles qui avaient déjà été exceptionnelles l'année dernière, donc nous n'avons pas renouvelé.

Concernant la Danse Lauwinoise, ils ont eu un problème de compte piraté donc pour finir l'année nous leur avons accordé une subvention exceptionnelle pour éviter la fermeture de l'association.

Concernant les Petits Cartables, c'est par rapport à un évènement qui a eu lieu en début d'année, sur les Playmobil, ils ont eu un déficit, donc c'est pour leur donner un coup de main.

Et pour les Pot'Agés, c'est parce qu'ils fêtent leur 10ème anniversaire et qu'ils souhaitent réunir l'association et faire quelque chose.

On va faire comme chaque année, transmettre 125 € à toutes les associations qui ont participé.

Mme MILCENT-VION : Impeccable, merci pour elles.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Christian POIRET : Je voudrais simplement faire remarquer, sur les subventions, j'attendais le vote, une évolution de 20 % au niveau du CCAS. Ça a le mérite d'être souligné. De 40 000 € on passe à 50 000 €, ce n'est pas neutre du tout.

Je sais que c'était une demande sur les anciens budgets.

Et globalement, j'ai attendu le vote pour faire une petite précision sur les comptes de la commune. En fonctionnement, on avait mis au budget 2 573 000 €, quand cette année nous sommes à 2 567 000 €. C'est-à-dire que nous avons stabilisé nos dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas neutre du tout dans le cadre d'un moment où il y a de l'inflation et où nous ne sommes pas compensés par l'Etat au niveau de la DGF.

Donc, nous améliorons le score, nous y avons travaillé beaucoup pour rentrer dans l'enveloppe. Tout cela en restant dans un impôt stable, c'est-à-dire pas d'augmentation d'impôts, et surtout un point important également au niveau des recettes. Vous savez que les recettes c'est une chose qui est importante pour moi, à titre personnel. Les recettes étaient de 4 337 000 € l'année dernière, elles sont de 4 546 000 € cette année, ce qui n'est pas neutre du tout. Ce qui fait une évolution de 200 000 €. Pour un petit village comme le nôtre, ça se fait aussi par un travail de gestion en interne pour aller chercher des rôles supplémentaires, entre autres par rapport à la fiscalité des entreprises.

Et puis, ce qui est quand même important, c'est de regarder le montant d'investissement qui est à 7,4 M€ pour un village de 1650 habitants, ce qui est colossal. Il y a beaucoup de petites communes qui voudraient avoir un tel budget.

Et je rajouterai simplement que la capacité de désendettement de la commune est à 0,58 année ! Je n'en connais pas beaucoup non plus dans les 648 communes du Nord. 0,58 année de capacité de désendettement, on ne fait pas d'investissement et on désendette en totalité !

Voilà ce que je voulais préciser et préciser également dans les bonnes nouvelles, que nous aurons des rôles supplémentaires, Madame le Maire, à mettre dans le budget supplémentaire qui sera voté, je l'espère, en fin d'année. Nous rajouterons environ 60 000 € au niveau de la CFE de l'agglomération, compte tenu que l'agglomération, avec son optimisation fiscale, vient de récupérer 470 000 € de rôles supplémentaires. Donc, la situation est plus que saine et permet de réaliser tous les investissements envisagés et tout le fonctionnement que nous avons envisagé.

Mme le MAIRE : Et tous les beaux projets que nous avons également.

M. Christian POIRET : Donc, nous pouvons dormir tranquilles et continuer à faire des projets pour les habitants.

Mme le MAIRE : Je te remercie pour ton intervention en tant que Conseiller, je te remercie en tant que Président de l'agglomération pour ce rôle supplémentaire et pour toutes les subventions que tu nous amènes.

M. Christian POIRET : Nous allons faire la demande juste après.

4. Demande de Fonds de Concours Communautaire Douaisis Agglo - Projet : Aménagement Venelle - Chemin entre Rue Vasco de Gama et cimetière

Mme le Maire : Douaisis Agglo a mis en place un Fonds de Concours destiné à accompagner les Communes dans le financement d'équipements publics ou de leur amélioration.

Je vous propose d'affecter le Fonds de Concours 2024, d'un montant de 12 896.25 €, à l'opération Aménagement Venelle - Chemin entre Rue Vasco de Gama et cimetière.

Je vous propose de délibérer, de solliciter le Fonds de Concours de Douaisis Agglo pour l'opération d'Aménagement Venelle et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. **Demande de financement Région Hauts-de-France – Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la sécurité des Hauts-de-France pour l'année 2024 – Projet - Déploiement d'un système de vidéo protection à Lauwin-Planque.**

Mme le Maire : Je vous propose de lancer des études et le déploiement d'un système de vidéoprotection urbain sur la commune de Lauwin-Planque.

Préoccupée par la sécurité et le bien-être de ses concitoyens et sensibilisée à ce problème, la commune de Lauwin-Planque désire déployer son système de vidéoprotection pour renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur l'espace public communal.

Pour cela, elle souhaite la mise en place d'un dispositif complet et efficace qui assurera :

- La prévention et la protection des personnes et des biens dans les espaces publics ;
- La protection des bâtiments publics et leurs abords ;
- La sécurité des flux routiers.

Et comprenant :

- Un diagnostic de sécurité de l'ensemble de la commune concernant les besoins actuels et les futurs

(Perspective d'implantation de caméras à phaser selon un plan pluriannuel d'investissements),

- L'ensemble des études préliminaires, techniques et financières permettant le déploiement et l'élaboration du projet,
- Un système performant, évolutif et fiable.

C'est quelque chose que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, nous faisons la demande d'une subvention qui existe au niveau de la Région.

La page derrière reprend ce que nous avons mis au niveau du budget, montant estimatif du déploiement de la vidéo protection : 200 000 € TTC.

Le montant sollicité auprès de la Région Hauts-de-France sera :

- 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 € par commune pour les projets de création d'installation,
- 20% des dépenses éligibles dans la limite de 20 000 € par commune pour les projets d'extension, de renouvellement ou de modernisation d'installations.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. **Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets "fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants" pour l'année 2024 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) – Région Hauts-de-France – Projet : Travaux de désamiantage et démolition de 26 garages – création d'un espace public qualitatif et paysager rue Marie Curie.**

Mme le Maire : Je vous propose d'engager pour la commune le projet ci-dessous :

- Démolition et désamiantage des box de garages existants,
- Démolition partielle de l'enrobé de l'impasse et création d'un nouveau revêtement entre la rue Marie Curie et la voie verte,
- Création de poches de stationnement perméables,
- Plantation d'arbres, de cépées et de massifs arbustifs,
- Semis sur le flanc sud de la rue,
- Création d'une nouvelle placette à l'embouchure de la voie verte,
- Fourniture et pose de mobiliers divers : banc, arceaux vélos, panneau informatif,
- Création d'un local poubelles en acier à disposition de la friterie voisine.

Plan de financement prévisionnel, estimation à 487 749,38 € TTC, comprenant l'achat des garages et terrain.

Aide sollicitée auprès du Département du Nord (ADVB) : 132 780,00 €

Aide sollicitée auprès de la région : 20 000,00 €

Autofinancement à 334 969,38 € TTC

Je vous propose d'approuver et d'engager les travaux de désamiantage et de démolition de 26 garages et la création d'un espace public qualitatif et paysager rue Marie Curie pour un montant estimatif de 487 749,38 € TTC, de solliciter la subvention de la Région et dit que les crédits seront prévus au budget de la Commune, opération d'investissement n° 91-2152.

Nous allons passer au vote.

M. HALUT : Simplement, je vois juste au-dessus de programme des travaux, il y a une phrase qui est reprise « un nouveau mur de briques délimitera l'espace public et privé » et dans le programme des travaux, je ne vois pas de mur de briques. Ma question est simple, c'est de savoir s'il est calculé, à quel montant et si oui, est-ce qu'il intègre le montant du projet ?

Mme le MAIRE : Oui, la ligne aurait dû être rajoutée, le mur est intégré dans le montant total. En fait, la démolition des garages touche la clôture de derrière donc on refait un mur qui est intégré dedans.

M. Christian POIRET : Je pense qu'il faut faire la modification dans la délibération en mettant bien dans le programme des travaux...

Mme le MAIRE : On va rajouter dans le programme des travaux la ligne du nouveau mur de briques qui délimite l'espace privé et public. Ça apparaîtra dans le compte rendu, on le vote comme ça.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Demande de financement au titre de l'ADVB énergie – Projet : rénovation de l'éclairage public municipal, mise en place de technologie à LED.

Mme le MAIRE : Il s'agit de la suite et fin du passage en LED de la commune.

Je vous propose de solliciter auprès du Département du Nord une demande de financement, pour le remplacement des lanternes actuelles énergivores par des lanternes aux nouvelles technologies à LED.

Le montant sollicité auprès du Département du Nord est de 25 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet : 75 016 € HT

Aide sollicitée au titre du PAP RTE : 18 295 €

Aide sollicitée auprès du Département du Nord (ADVB énergie) : 25 000 €

Autofinancement : 31 721 € HT

La commune de Lauwin-Planque assure au Département du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Je vous propose de délibérer et de m'autoriser d'effectuer les travaux de modernisation et de remplacement de lanternes existantes par des lanternes d'éclairage public à technologie LED, de solliciter le financement du Département du Nord et dit que les crédits sont prévus au budget de la commune, opération d'investissement n° 81.

Nous passons au vote ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Christian POIRET : Une toute petite prévision, sur tous les votes concernant le Département du Nord, je suis déporté.

J'ai voté pour Fabien, mais je suis déporté, dans chaque Conseil de tous les votes, concernant le Département du Nord.

Mme le MAIRE : Merci de le préciser.

8. Demande de subvention ADVB – Projet : travaux de désamiantage et démolition de 26 garages – création d'un espace public qualitatif et paysager rue Marie Curie.

Mme le Maire : C'est la même délibération par contre nous rajoutons directement le mur en briques qui n'apparaissait pas tout à l'heure, mais qui apparaît dans les calculs.

Plan de financement prévisionnel de 487 749,38 € TTC.

Aide sollicitée auprès du Département du Nord (ADVB) : 132 780,00 €

Aide sollicitée auprès de la région : 20 000,00 €

Autofinancement : 334 969,38 € TTC

Je vous propose de délibérer, d'approuver et d'engager les travaux de désamiantage et démolition de 26 garages et la création d'un espace public qualitatif et paysager rue Marie Curie pour un montant estimatif de 487 749,38 € TTC, de solliciter le financement du Département du Nord dans le cadre de l'Aide Départementale au Village et Bourg, de solliciter le financement de la Région, dit que les crédits seront prévus au budget de la Commune, opération d'investissement n° 91-2152.

Nous passons au vote ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Christian POIRET est déporté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Demande de subvention au titre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) – Projet : Réfection de bordures, caniveaux et du trottoir sur un tronçon dégradé de la rue Marie Curie à Lauwin-Planque.

Mme le Maire : Il est constaté une dégradation importante d'une partie de la voirie rue Marie Curie avec un affaissement et une déformation de la borduration, des caniveaux et du trottoir.

Afin de sécuriser cette partie défectueuse, il convient d'intervenir sur ce tronçon afin de stabiliser et d'améliorer la situation.

Je vous propose de solliciter auprès du Département du Nord une demande de financement, pour la réfection de ces éléments de voirie et piétonnier défectueux.

Le montant sollicité auprès du Département du Nord est de 15 700,00 €.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet : 136 259,90 € HT

Aide sollicitée auprès du Département du Nord (AAT) : 15 700,00 € HT

Autofinancement : 120 559,90 € HT

La commune de Lauwin-Planque assure au Département du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Je vous propose de délibérer et de m'autoriser, d'effectuer les travaux de réfection de la borduration, des caniveaux et du trottoir, de solliciter le financement du Département du Nord, dit que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Nous passons au vote ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Christian POIRET est déporté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Christian POIRET : Simplement pour vous dire que le Département du Nord réalisera les couches de roulement sur cette RD là entre 2024 et début 2025. Nous aurons fait les travaux et ensuite, il y a les couches de roulement qui seront refaites. Nous pouvons valider compte tenu des désordres que nous pouvons avoir sur cette départementale.

10. Demande de financement au titre de l'ADVB Voiries communales – Projet : rénovation de la rue Roger Salengro.

Mme le Maire : Je vous propose de rénover la voirie de la rue Roger Salengro.

En effet, cette voirie commence à montrer des points de faiblesse et plusieurs secteurs nécessitent des travaux. (affaissements, nids de poule, couche de roulement dégradée, etc...).

Je vous propose de solliciter auprès du Département du Nord une demande de financement, pour la réfection de cette voirie communale.

Le montant sollicité auprès du Département du Nord est de 75 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet : 148 789,72 € HT

Aide sollicitée auprès du Département du Nord (ADVB VC) : 75 000,00 €

Autofinancement : 73 789,72 € HT

Je vous propose de délibérer et de m'autoriser d'effectuer les travaux de réfection de la voirie de la rue Roger Salengro, de solliciter le financement du Département du Nord, dit que les crédits sont prévus au budget de la commune, opération d'investissement n° 90-2152.

Nous passons au vote ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Christian POIRET est déporté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPOTS

Mme le Maire : La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » - DECI, (délibération du CM le 30/03/2021).

Je vous propose de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, et d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

Le montant pour l'année 2023 s'élève à 8 130 euros TTC (5 € TTC par le nombre d'habitants de la commune au 1^{er} janvier 2023).

Je vous propose de demander au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune, et de m'autoriser à effectuer le paiement des sommes ci-dessus au SIDEN-SIAN au titre de la DECI.

M. HALUT : C'est 2024 ?

Mme le MAIRE : Non 2023, on l'a toujours pour l'année d'avant. L'année dernière tu m'avais fait la même réflexion

Ah non, c'est une décision prise en décembre 2024, mais ça concerne le budget 2024

Nous faisons une modification sur l'extrait de délibération, merci Xavier pour ta remarque.

Nous passons au vote ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. CREATION DE POSTES :

Mme le Maire : Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève.

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la commune afin de répondre aux évolutions de carrière et aux besoins de la collectivité.

Je vous propose la création des postes ci-dessous,

FILIERE	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTE
MEDICO-SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles	2

Il s'agit de deux agents qui ont obtenu leur concours d'ATSEM.

Je vous propose de m'autoriser à procéder à la création des postes ci-dessus, de signer tous les documents nécessaires, d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal.

Mme MILCENT-VION : Une simple question, combien y a-t-il d'ATSEM actuellement à l'école maternelle ?

Mme le MAIRE : Vraiment ATSEM, deux, sinon trois. Trois en maternelle, deux qui ont leur concours et une qui est assimilée ATSEM.

M. Christian POIRET : C'est une belle délibération parce que ce sont des personnes qui nous ont rejoints, une avait déjà son concours et avait deux ans pour le faire valider et une autre qui a passé son concours, arrivée chez nous il y a 6 ans. Je trouve que c'est une belle évolution et à son âge également c'est une belle évolution qu'elle soit ATSEM maintenant, véritablement. Et j'espère que la 3^{ème} arrivera à passer son concours. Il y a eu une petite difficulté dans le passage du concours cette année. J'espère qu'elle passera son concours et être nommée sur place, comme ça, c'est quand même une très bonne chose. C'est toujours ce qu'on a fait à Lauwin-Planque, de nommer les personnes qui passaient les concours sur le territoire. C'est une bonne chose, une belle délibération.

Mme le MAIRE : Tout à fait. Ce que j'allais effectivement dire c'est qu'on pousse tout le monde à passer les concours et quand ils sont obtenus, on est derrière, il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote ?

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires

Mme le Maire : Le Trésorier nous oblige à passer une délibération.

Distinguo entre les heures complémentaires et les heures supplémentaires :

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et de l'autorité territoriale.

Ces heures n'ont pas vocation à se répéter indéfiniment : elles doivent rester exceptionnelles.

Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet ; seuls les agents à temps non complet peuvent faire des heures complémentaires.

Au-delà de la 35^{ème} heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

Les heures complémentaires peuvent être effectuées à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, par des agents de catégorie B ou C.

Les heures supplémentaires sont les heures faites par :

- les agents à temps non complet à compter de la 36^{ème} heure ;
- les agents à temps complet à compter de la 36^{ème} heure.

Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, que par des agents de catégorie B ou C : les agents de catégorie A sont exclus du bénéfice des heures supplémentaires.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide l'instauration des heures complémentaires, d'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant.

Ces heures seront récupérées, conformément au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Article 2 : Instauration des heures supplémentaires.

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et le cas échéant les agents contractuels de droit public relevant pour les agents effectuant les missions suivantes :

- Travaux liés aux espaces verts (arrosage, plantations, etc...),
- Travaux liés au nettoyage urbain (nettoyage, poubelles, désherbage, etc...),
- Préparations, interventions et manutentions liées aux festivités municipales,
- Travaux polyvalents liés aux obligations de la commune et urgences,
- Travaux administratifs liés aux obligations de la commune, urgences.

Article 3 : Compensation des heures supplémentaires.

De compenser les heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur et/ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Article 4 : Majoration du temps de récupération des heures supplémentaires

De majorer, dans les conditions de la législation en vigueur attendant au régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale, le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération.

La majoration de nuit, dimanche ou jours fériés est instaurée.

Article 5 : Contrôle des heures supplémentaires

Un contrôle automatisé des heures supplémentaires est mis en place.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012.

Je vous propose d'autoriser les agents municipaux à effectuer des heures supplémentaires, de signer tous les documents nécessaires, d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Une abstention.

ADOPTE

14. Tarifs de la fête annuelle « Village en Fête » (le 29 juin 2024)

Mme le Maire : Le Village en Fête cette année aura lieu le 29 juin.

Je vous propose de fixer les tarifs de la fête annuelle « Village en Fête ». Ils restent les mêmes qu'habituellement, juste vous ne voyez pas de sandwich, etc., puisque comme l'année dernière nous passerons par des foodtrucks, ce qui évite de monopoliser plus de personnes pour gérer.

	Pâtisserie :	1,00 €
	Bonbons :	0,10 €
<u>Boissons :</u>	Bière :	3,00 €
	Coca-cola, Orangina, Oasis, Schweppes :	2,50 €
	Eau :	1,50 €
	Vin : 2,50 € le verre, 16,00 € la bouteille.	

Méthode champenoise : 2,50 € le verre, 16,00 € la bouteille.

Je vous propose de délibérer et d'approuver les tarifs de la fête annuelle « Village en Fête ».

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. Tarifs accueils collectifs de mineurs (ACM) - été 2024

Mme le Maire : Comme chaque année les tarifs augmentent, mais comme chaque année, la commune a fait le choix de ne pas augmenter la part des habitants.

Comme chaque année, l'accueil collectif de mineurs de Flers-en-Escrebieux accueillera les enfants de Lauwin-Planque durant les sessions de juillet et août 2024.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés par Flers-en-Escrebieux sont fixés en 2024 à : 22 €/enfant/jour, sachant qu'en 2023 le tarif était de 20€/enfant/jour).

Je vous propose de délibérer et d'autoriser à signer la convention avec la commune de Flers-en-Escrebieux, de fixer la participation financière des familles de la façon suivante (barème identique à celui de 2023) :

Session	Coût facturé à la commune	Impôts compris entre 0 et 915 €	Impôts compris entre 915 et 1 524 €	Impôts ≥1524 €
Par semaine	22 €/jour	5,80 €/jour	6,60 €/jour	7,80 €/jour
Camping	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour

De fixer les frais de repas comme suit : 4,35 € par repas (coût facturé à la commune par SOLAREST : 7,08 € TTC, 6,22 € TTC en 2023), 1,45 € par repas pour les familles avec de faibles ressources, après étude du dossier par Virginie.

Avez-vous des questions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. Décisions directes

Mme le Maire : J'informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délégation qui m'a été donnée par délibération en date du 22 février 2022.

Décision directe n° 2024-01 en date du 8 février 2024 :

Tarif sortie familiale du 2 mars 2024 « Carnaval de Dunkerque »

Cette sortie est ouverte à tous les habitants et le personnel communal de Lauwin-Planque moyennant les participations financières suivantes : 30 € (tarif unique)

Prix pour la municipalité 45 € transport compris.

Décision directe n° 2024-02 en date du 2 février 2024 :

Annule la décision directe n° 2023-08 en date du 12 octobre 2023, Exercice du droit de préemption immeuble situé 15 rue Jean Jaurès au prix de 170 000 € hors frais de notaire.

La commune exerce son droit de préemption sur l'immeuble 15 rue Jean Jaurès au prix 188 700 TTC (185 000 € + 3 700 € FN).

Décision directe n° 2024-03 en date du 6 mars 2024 :

Tarif sortie familiale du 21 avril 2024 à Berck-sur-Mer – 37^{ème} rencontres internationales des Cerfs-Volants.

Cette sortie est ouverte à tous les habitants et le personnel communal de Lauwin-Planque moyennant les participations financières suivantes, 10 € (tarif unique), prix pour la municipalité 20 € transport compris.

Un bus complet.

Vous avez les décisions directes en pièce complémentaire.

M. BENOIST : Quand on parle de 45 € pour la municipalité, par exemple pour le Carnaval de Dunkerque, c'est établi sur combien de personnes ?

Mme le MAIRE : Sur un bus, en général entre 53 et 61 personnes.

17. Questions Diverses :

Mme le Maire : Je vous propose d'approuver le programme des prochaines sorties familiales :

Samedi 18 mai 2024 – Stade Bollaert de Lens :

Nombre de places : 100

Public concerné : 75 jeunes de 6 à 15 ans + 25 accompagnants

Le tarif comprend l'entrée au stade, participation au match, le repas et une écharpe en cadeau.

Normalement c'est 20 € par enfant, la commune prend en charge la moitié. C'est un geste que nous faisons pour les enfants.

Tarif : 10 € / personne

Coût mairie : Bus : 880 € + places RC Lens : 2 000 € = 2 880 € soit 28,80 €/personne.

Sortie comme l'année dernière, qui avait très bien marché. Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans avec des accompagnants.

Dimanche 23 juin 2024 – Spectacle Starmania à Gayant-Expo :

Deux bus.

Nombre de places : 120

Public concerné : Tout public

Tarif : 50 € / personne

Coût mairie : Bus : 530 € + Entrées : 11 400 € = 11 930 € soit 99,42 €/personne.

Dimanche 15 septembre 2024 – Disneyland PARIS :

Sortie familiale, deux bus.

Nombre de places : 122

Public concerné : Tout public

Tarif : 60 € / personne

Coût mairie : Bus : 3 460 € + Entrées : 10 492 € = 13 952 € soit 114,36 €/personne (hors petit-déjeuner et collation).

J'en ai fini pour mes informations diverses.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. BENOIST : Pour le pont dont nous avons porté la hauteur à 4 mètres, on en a déjà beaucoup parlé, je voudrais savoir où nous en sommes par rapport à la mise en conformité des 4 mètres sachant qu'on n'a pas la hauteur voulue actuellement.

M. Christian POIRET : Le pont est à 4 mètres, il est en conformité. Ce qui a été relevé par la presse, comme vous avez pu le voir à + de 4 m, nous sommes dans la conformité quand nous sommes à 4 m. On peut gagner encore 10 cm, surtout sur le bandeau vert et beige.

Vous dire qu'on va l'amener à 4,30. Il faut 4,10 pour le Tour de France, mais on va l'amener à 4,30 comme cela nous serons sur du coup.

Mais ça ne nous empêchera pas quand même d'avoir des personnes avec des bennes ampliroll qui mettront un engin dedans et qui essaieront de passer avec l'engin et qui ne prennent pas la

hauteur.

Ils peuvent être à 4,50 ou 4,60 et ils passent parce qu'ils n'ont pas mesuré qu'ils avaient mis le bull dedans. Donc, voilà.

C'est ce qui est arrivé la dernière fois.

Donc, nous allons l'amener à 4,30 et nous y travaillons avec un cabinet d'études, le Département du Nord. Mais le besoin est de 4,10.

Si on veut, on passe bien. On va faire encore mieux et l'objectif est d'enlever le bardage et nous lançons un concours d'architectes sur le pont pour avoir un pont en adéquation, c'est ce que nous avons décidé lors de la dernière réunion de groupe, pour avoir un pont qui soit agréable en termes d'architecture par rapport à l'école et par rapport au devant de la mairie qui va être fait, la maison qui va être abattue juste en face. Pour votre information, cette maison va être abattue dans un an. J'ai obtenu du Président de l'EPF que pour le printemps 25 elle soit tombée, au plus tard. Nous étions à 4 ans de délai pour la faire tomber, c'est une petite opération pour l'EPF.

Après, nous pourrions faire l'aménagement devant la mairie sur 26/27/28.

Il n'y a pas de problème particulier sur le pont, quand on est à 4 m, ce que la presse a mesuré, aux alentours de 4,21. Mais nous pouvons encore gagner un petit peu, rien que sur le bord et je regardais encore hier soir, on peut gagner 10 cm.

L'objectif c'est quand nous ferons la rue Salengro, de raboter un peu plus et ramener à 4,30 pour être certain du coup.

Mme HENNING : Je me permets juste une petite réflexion. J'étais un petit peu ennuyée aujourd'hui parce qu'il y avait une réunion du SICAIE. Le SICAIE qui est un syndicat intercommunal de l'aide à l'enfance inadaptée, qui fait énormément de choses pour les enfants en difficulté et qui se réunit tous les trimestres, à peu près. Sachant qu'on héberge le SICAIE, à Lauwin-Planque à l'ancien presbytère.

Nous sommes 4 représentants du conseil municipal, deux titulaires et deux suppléants au SICAIE, donc moi titulaire avec mon suppléant, Fabien POIRET et Monsieur BARELLE avec sa suppléante, Catherine MILCENT.

Aujourd'hui, il y a eu une réunion du SICAIE parce qu'il n'y avait pas le quorum à la précédente réunion. Or, il y a nécessité quand on ne peut pas aller à une réunion, de prévenir de son absence et de prévenir son suppléant. Je voulais simplement rappeler ça parce que ça fait très longtemps que je n'ai pas vu Bernard ou Catherine et ça handicape toutes les communes qui se retrouvent à se déplacer plusieurs fois pour pouvoir faire passer des délibérations.

Juste cette petite prévision.

Le SICAIE envoie au titulaire qui doit transférer au suppléant au cas où il n'est pas là.

Mme MILCENT-VION : Je suis d'accord avec toi Virginie, mais en tant que suppléante, je n'ai jamais eu les dates du SICAIE, donc je ne peux pas y aller.

Mme HENNING : C'est Berard qui les a. Il les reçoit, il doit te les transférer s'il ne peut pas être là.

Mme MILCENT-VION : Oui, si on n'avait pas de problème de communication, ce serait bien aussi qu'on puisse partager les informations.

Mme HENNING : Ce n'est pas la mairie qui donne, c'est le SICAIE directement.

Mme le MAIRE : Moi, je ne suis pas informée des dates du SICAIE.

Mme HENNING : Le SICAIE envoie directement à Bernard.

Mme MILCENT-VION : Si je le savais, ça serait avec plaisir que j'irais parce que je défends beaucoup l'enfance inadaptée.

Mme HENNING : C'est pour cela que ce soir je voulais en parler. A chaque fois que je fais l'épandage, je suis la seule de Lauwin-Planque. Donc, je pense qu'il y a un problème.

Mme LAGANA : Je voulais avoir une petite précision concernant les inondations sur la rue Marie Curie, les jardins qui donnent sur le parc. J'ai été sollicitée par quelques habitants et je voulais venir aux nouvelles. Des habitants sont un peu désœuvrés, je vais employer le grand terme et je voulais savoir ce qui était prévu.

M. Christian POIRET : C'est un dossier que je connais bien et ce n'est pas la première année que nous en sommes là. C'est simplement qu'on est en dessous du niveau de la nappe. Nous n'avons pas la possibilité de remonter en terre. J'avais fait faire l'étude par Douaisis Agglo pour remonter en terre. Mais nous sommes sur du domaine privé donc Douaisis Agglo ne peut pas remonter. Ça vient simplement du parc. C'est imparable, ça ne changera pas, il faut que ce soit très clair. C'est simplement un problème de niveau par rapport à ce qu'il y a comme eau dans le parc et le niveau du terrain par rapport au niveau des maisons qui sont plus hautes.

Les jardins, quand on monte...Je suis allé x fois chez les gens. C'est pour cela qu'on avait essayé de faire l'étude. Mais on ne peut pas la financer. Douaisis Agglo, juridiquement, ne peut pas y aller.

Mme le MAIRE : On peut préciser quand même que par rapport aux inondations, comme tu disais, qu'il y a eu, il y a quand même eu des choses de faites. Mais tout le monde n'est pas au courant donc je pense que c'est important qu'on le rappelle aujourd'hui. Pour essayer de diminuer cette infiltration d'eau sur la route, on a sollicité à la fois le Département et l'Agglo pour pomper un bassin qui était derrière et qui inondait un peu...

M. Christian POIRET : Mais là on parle du bois...

Mme le MAIRE : Si, si, ça a débordé sur la route d'Esquerchin.

M. Christian POIRET : Mais là, la question était sur la rue Curie.

Mme le MAIRE : Effectivement, excuse-moi.

M. Christian POIRET : Sur la rue Curie, on n'a pas de solution. Sur la route d'Esquerchin, on a un bassin qui est colmaté et un bassin qui ne l'est pas, donc on a basculé d'un côté à l'autre entre l'Agglo et le Département. Ça fait ce que ça fait, ça a amélioré un peu le score, mais compte tenu du niveau d'eau, on n'a pas trop amélioré le score, mais on a fait ce qu'on pouvait. On ne peut pas aller plus loin. Aujourd'hui, je suis toujours un peu surpris qu'il y ait de l'eau dans des sous-sols. Quand des sous-sols ont été réalisés là où il y avait des marais. Il y a bien un moment où la nature reprend son chemin. Il n'y a pas photo.

Et il faut se dire également qu'à Lauwin-Planque, ce sont des sous-sols.

Quand j'ai eu l'occasion d'aller du côté de Merville, en tant que Président de Département et d'aller dans le Pas de Calais, waouh !... Tout va bien à Lauwin-Planque. Je pense qu'il faut aussi relativiser ce qu'on a pris. Ça peut gêner dans les années qui viennent si ça perdure et si ça évolue encore plus, mais regardez ce qui s'est passé quand même !

Et même en Côte d'Or, la semaine dernière, personne ne disait qu'ils allaient un jour être inondés. Si, la Côte d'Or a été bien inondée ! François SOVADET, le Président de Côte d'Or était bien ennuyé avec ça.

M. BENOIST : Le Serin et l'Argenson débordent quand même assez régulièrement.

M. Christian POIRET : Mais là ils ont pris cher. C'est pour cela qu'il faut mettre les bouteilles en hauteur pour qu'elles ne prennent pas la flotte ! Tu es d'accord avec moi ?

Parce que pour le Bourgogne, ce serait un peu dommage.

Il faut dire ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. C'est clair.

Mme le MAIRE : Les caves inondées, c'est dans toutes les rues, avec les champs derrière, on y a tous eu droit. A part pomper, il n'y a pas d'autre solution. La nature reprend ses droits, on ne peut rien y faire.

M. BENOIST : On en a déjà parlé, je sais, mais concernant la prime inflation pour le personnel communal, on sait que beaucoup de communes qui n'ont pas forcément les moyens d'ailleurs, ou qui sont plus limitées, on va dire, ont accordé cette prime inflation à leur personnel. Mon souhait serait qu'on passe cette question au vote et qu'on tranche, à savoir si on est majoritairement pour ou contre la prime inflation pour le personnel communal.

Mme le MAIRE : J'ai déjà répondu à la dernière séance.

M. Christian POIRET : Je veux bien répondre. On bosse ensemble, ne vous inquiétez pas, on se parle beaucoup, on s'écrit beaucoup et on se réunit, on décide des choses. Quand vous voyez le budget, ça montre bien qu'on décide.

Aujourd'hui, la prime inflation, qui est-ce qui l'a décidé, ce n'est pas nous, c'est l'Etat !

Que l'Etat paye !

L'Etat ne nous indexe pas de l'inflation donc on perd du pouvoir d'achat dans la commune et c'est nous qui allons rajouter encore. L'Etat ne le fait même pas pour ses territoriaux ou autre, il laisse faire. Il ne le fait pas pour les autres non plus.

J'ai deux responsabilités, je pense, correctes, dans ma vie qui est Président d'Agglo, qui est Président de Département avec 11 000 personnes et je n'ai pas fait la prime inflation.

La prime inflation, au Département du Nord, c'est 6,9 M€.

Quand le Département du Nord ...

M. BENOIST : Moi, je parle des communes. On peut extrapoler, mais je me limite aux communes.

M. Christian POIRET : Moi, je parle de tout. Moi, les territoriaux, ils peuvent travailler...

M. BENOIST : C'est pour cela que je posais la question à Madame le Maire, par rapport à des communes environnantes qui l'ont validé, cette prime.

M. Christian POIRET : Pas toutes.

M. BENOIST : Beaucoup.

M. Christian POIRET : Mais nous, on a le droit de ...

M. BENOIST : On a le droit de ne pas être d'accord, je le reconnais tout à fait. C'est le fonctionnement normal, démocratique.

Maintenant, un passage au vote, je pense que ça peut se justifier.

M. Christian POIRET : Ça peut être une délibération le coup prochain, on passe au vote, ce n'est pas gênant.

Mme le MAIRE : Pas de souci.

M. Christian POIRET : Ça permettra de compter. Mais je peux vous dire, 11 000 personnes au Département du Nord, je ne l'ai pas fait. 6,9 M€, je ne les ai pas. C'est facile de décider pour les autres. Moi, je dis toujours, celui qui décide, il paye ! C'est pour cela que je souhaitais intervenir parce que c'est un sujet que je maîtrise un tout petit peu. Celui qui décide, c'est celui qui paye ! Autrement, on va décider quelque chose et je vais te demander de la tune...

M. BENOIST : Je ne peux pas croire qu'on ne peut pas faire ça pour notre personnel communal qui se donne quand même beaucoup de mal, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Mais on est particulièrement attentifs à cela.

M. Christian POIRET : Je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Mme le MAIRE : Non, moi non plus, pour le coup, je mets mon joker, je préfère.

Pas d'autre question ?

Je vais clore le conseil municipal et je vous remercie toutes et tous.

Liste des délibérations :

DCM 2024-04	Budget Primitif
DCM 2024-05	Taux d'imposition pour 2024
DCM 2024-06	Subventions aux associations pour 2024
DCM 2024-07	Demande d'un fonds de concours à Douaisis Agglo – « Aménagement venelle rue Vasco de Gama »
DCM 2024-08	Demande de subvention Région HDF – dispositif de soutien aux communes pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants
DCM 2024-09	Demande de subvention Région HDF – « désamiantage, démolition de 26 garages et création d'aménagement paysager et de stationnement – rue Marie Curie »
DCM 2024-10	Demande de subvention Département du Nord – ADVB Energie – « remplacement de l'éclairage énergivore par des lanternes LED »
DCM 2024-11	Demande de subvention Département du Nord – ADVB « désamiantage, démolition de 26 garages et création d'aménagement paysager et de stationnement – rue Marie Curie »
DCM 2024-12	Demande de subvention Département du Nord – AAT – « réfection de la borduration, des caniveaux et du trottoir rue Marie Curie »
DCM 2024-13	Demande de subvention Département du Nord – ADVB voirie communale – « rénovation de la rue Roger Salengro »
DCM 2024-14	Adhésion SIDEN-SIAN pour la compétence « défense Extérieure Contre l'Incendie » - DECI - 2024
DCM 2024-15	Création de postes
DCM 2024-16	Heures supplémentaires du personnel communal
DCM 2024-17	Tarifs village en fête
DCM 2024-18	Accueil collectif des mineurs (ACM) – été 2024
DCM 2024-19	Subvention aux associations – participation village en fête 2023